



Les institutions internationales doivent être catholiques

La présence à Genève d'institutions internationales imprégnées d'idéologies contre-nature peut amener le catholique à se poser la question de leur légitimité. Faut-il les condamner parce qu'elles favorisent aujourd'hui la décadence morale de l'Occident ? L'enseignement des Papes nous permet de conserver un jugement équilibré dans ce contexte anti-chrétien.

Les institutions internationales sont bonnes en soi

Quels que soient les principes qui les animent – qui ne feront pas l'objet de cet article, les Papes ont toujours encouragés les réunions internationales de nature à favoriser la paix entre les nations. Ils ont même proposé d'assurer personnellement médiation et arbitrage pour obtenir ce grand bien de la paix. C'est ce qu'affirme par exemple Pie XII dans un Radio-message à l'Univers, le 1er septembre 1944 « *Aujourd'hui que, à la lumière de tant de terribles expériences, le désir d'une telle institution universelle de paix s'impose de plus en plus à l'attention et à la sollicitude des hommes d'Etat et des peuples, nous en exprimons avec plaisir Notre satisfaction et Nous formons le vœu que la réalisation concrète corresponde vraiment, dans la plus large mesure, à la grandeur du but qui est le maintien, à l'avantage de tous, de la tranquillité et de la sécurité dans le monde.* »



D'où vient la légitimité de telles institutions ? Les papes enseignent que le principe de cette légitimité est « *l'unité organique de la grande famille humaine* ». Une certaine amitié résulte de la communauté de nature partagée par tous les hommes de la terre. Les papes désignent deux actions communes que peuvent partager tous les hommes :

la pratique de la morale et la prière de l'Eglise. Tous les hommes sont soumis à la loi naturelle, tous aussi sont appelés à s'unir à leur créateur dans la prière de l'Eglise.

Un exemple genevois : le désarmement

Dans la perspective de la morale naturelle, le désarmement a toujours été encouragé par les Papes. Citons par exemple Pie IX dans la Lettre *La pensée* du 20 novembre 1863 à l'Empereur Napoléon III et au Congrès du désarmement, où le pape « *s'empresse d'apporter tout son concours moral au Congrès.* » Ce désarmement reste soumis à une légitime prudence.

Le siège onusien de Genève, qui rassemble notamment les institutions qui visent à la régulation des armements dans le monde participe donc aujourd'hui à une mission toujours encouragée par l'Eglise.

Deux écueils

Pie IX comme Pie XII ont déploré

S
U
P
R
S
U
M
I
C
O
O
R
D
A

l'inefficacité des institutions de son époque. Pour Pie IX, deux causes sont en jeu : la recherche immodérée des richesses et la perte de vue du vrai bien de la nature humaine : la pratique de la vertu. *« Oublieux de Dieu, de la religion, de leur âme, ils placent faussement toute leur félicité dans l'acquisition de richesses et de trésors. »* Pie IX cite ensuite St Paul : *« La cupidité est source de tous les maux ; par son amour, certains ont dévié de la foi et sont plongés dans mille douleurs. »*¹ *« Dans le désir qui les aiguillonne d'augmenter indéfiniment la richesse nationale, dit également Léon XIII, les nations ne regardent plus que l'opportunité des circonstances, l'utilité de la réussite et la tentante fortune des faits accomplis, sûres que personne ne les inquiétera ensuite au nom du droit et du respect qui lui est dû. Principes funestes, et auxquels l'on doit imputer cet accroissement progressif des préparatifs militaires, ou cette paix armée comparable aux plus désastreux effets de la guerre, sous bien des rapports au moins. »*²

Saint Pie X dit aussi que *« par cela même que la paix consiste dans l'ordre, il compterait vainement l'assurer celui qui ne s'emploie pas de toutes ses forces à établir partout le règne des vertus, qui sont le principe et le fondement essentiel de l'ordre. »*³

Des institutions tournées vers Dieu

C'est l'Eglise qui a reçu de Dieu la mission de rappeler la vanité des biens terrestres et la nécessité de la poursuite du bien de la vertu. *« Bénis ceux qui comprennent que la grande œuvre d'une nouvelle et véritable organisation des nations est impossible si le regard ne s'élève vers Dieu et ne reste fixé en Lui, qui, maître et ordonnateur de tous les événements humains, est source suprême, gardien et vengeur de toute justice et de tout droit. »*⁴

« L'histoire enseigne que les traités de paix, stipulés dans un esprit et impliquant des conditions qui sont en opposition, soit avec les lois morales, soit avec la véritable sagesse politique, n'eurent jamais qu'une existence précaire et brève, mettant ainsi à nu et prouvant une erreur de calcul, humaine sans

1 Pie IX, Encyclique *Quanto conficiamur*, 10 août 1863 – aux Evêques d'Italie.

2 Léon XIII, Lettre apostolique *Parvenu à*, 19 mars 1902, à l'Episcopat universel.

3 Saint Pie X, Lettre *Libenter*, 11 juin 1911 – au Délégué apostolique aux Etats-Unis.

4 Pie XII, Radio-message à l'Univers, 1er septembre 1943

*doute, mais qui n'en est pas pour autant moins funeste. »*⁵

Des institutions catholiques

Le vœu en paraîtra irréaliste. C'est pourtant au prix d'un saint réalisme catholique seulement que les institutions internationales parviendront vraiment au but qu'elles se fixent. Les calculs nationalistes hier, matérialistes aujourd'hui, ne peuvent mener qu'à un engrenage de la recherche des biens matériels, au détriment de la paix. Prions donc pour que se réalise la prophétie de l'Apocalypse : *« Les nations marcheront à sa lumière, et les rois de la terre viendront lui porter leurs trésors. »*⁶



Abbé Thibault de MAILLARD

5 Pie XII, Radio-message au Monde, 24 décembre 1941
6 Apocalypse 21, 24.

Annonces du mois

Genève

• Mois de Marie

Pendant le mois de mai, le Saint-Sacrement est exposé tous les samedis à Carouge de 17h30 à 18h30 pendant la permanence de confession. Un chapelet est récité à 18h.

Le Saint-Sacrement est aussi exposé tous les jeudis à l'école à 18h30. Il n'y a pas d'exposition les premiers jeudi et samedi du mois.

La récitation des litanies de la Sainte Vierge est particulièrement recommandée pendant le mois de mai.

Lundi 8 mai, chapelet continu assuré par le prieuré dans le cadre du Rosaire vivant. Inscription par voie électronique.

• Conférence sur le Cardinal Rampolla

Jeudi 4 mai à 19h30 à l'oratoire, conférence sur le Cardinal Rampolla donnée par Laurent Kölliker (Perspective Catholique).

• Messe des bienfaiteurs

Lundi 8, à 18h30 à Carouge, messe de Requiem pour les bienfaiteurs défunts.

• Monseigneur Lefebvre, un grand africain

Jeudi 11 mai et 1er juin à 19h30 à Carouge, suite du cycle de conférences de M. l'abbé Ledermann sur la vie de Mgr Lefebvre.

• JCR

Mercredi 17 mai, réunion dès 18h30.

• Récollecion des premières communions et communions solennelles

Samedi 13, récollecion de 9h30 à 11h30 à Carouge.

• Premières communions et communions solennelles

Dimanche 14 mai à 9h30, premières communions et communion solennelle.

• Rogations

Lundi 15, mardi 16 et mercredi 17, procession des rogations à l'école à 6h50 suivie de la messe.

Mardi 16 à 18h, rogations en Chablais : Le Moulin des Moises 1, chemin du Moulin Degenève F - 74550 DRAILLANT.

• Pèlerinage à Marguerite Baÿs

Dimanche 21, Pèlerinage en l'honneur de Marguerite Baÿs.

• Anniversaire du décès de l'abbé Lapraz

Vendredi 26, 30e anniversaire du décès de l'Abbé Lapraz. Messe anniversaire de Requiem à 18h30.

• Pèlerinage de chartres

Du samedi 27 au lundi 29, pèlerinage de Chartres. Un chapitre enfant est organisé pour Genève. Renseignements auprès d'un prêtre ou de Mlle Ludivine David : doran.ludivine@gmail.com

• À noter dans les agendas

Dimanche 18 juin, Kermesse et anniversaire des 40 ans de l'école.

• Carnet paroissial

Ont été régénérés dans les eaux du baptême le 1er avril Hedwige ROTH et Martin BOUSTANY, le 8 avril Mlle Louise BEUX.

Œuvres à accomplir pour gagner des indulgences plénières :

- S'approcher pour la première fois de la sainte table ou assister pieusement à la première communion d'autres personnes. *Ench. Ind., n° 8, § 1, n° 1*
- Réciter pieusement le chapelet dans une église ou un oratoire, ou en famille, dans une communauté religieuse, au sein d'une association de fidèles et en général lorsque plusieurs se retrouvent pour une fin honnête. *Ench. Ind., n° 17, § 1, n° 1*
- Réciter le « Veni Creator » le jour de la Pentecôte. *Ench. Ind., n° 26, § 1, n° 1*

Ecole Saint-François-de-Sales

Rue Gaudy-le-Fort, 23
1213 Onex
Tél. +41(0)22 793 42 11
Fax +41(0)22 793 42 13



Catéchisme

Catéchisme pour enfants. Mercredi à 14h30.

Offices

- **Sexte** à 12h05 du lundi au samedi.
- **Chapelet** à 18h45 (jeu. Salut, ven. ch. de croix à 18h15)

Oratoire Saint-Joseph

Avenue du Cardinal-Mermillod, 9
1227 Carouge
Tél. +41 (0)22 342 62 32



Offices

Premier vendredi du mois. Après la messe de 18h30, adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à 20h15.

Premier samedi du mois. Méditation et prière du chapelet devant le T.S.S. après la messe de 8h30.

Vêpres à 17h15 à Carouge tous les dimanches.

Confessions

- en semaine, une demi-heure avant les messes ;
sauf absence, voici la présence des confesseurs :

Lundi	abbé Thibault de Maillard	
mardi	abbé Jean de Loÿe	
mercredi	abbé Gérard Herrbach	
jeudi	abbé Jean-Marc Ledermann	
vendredi	abbé Jean de Loÿe	

- le dimanche, un quart d'heure avant la messe de 8h.
- le samedi, de 17h30 à 18h30.

Autres

Mouvements de jeunes

Contact JCR : greg.cretin@gmail.com
Contact MJCF : martincaron74@gmail.com
Contact scout : cecilelamotte74@gmail.com

Catéchisme pour adultes le mercredi à 19h30.

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, s'adresser à Mlle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

Chapelle Notre-Dame de Lourdes

2770, route du Lac
F - 39220 Le Vivier des Rousses
Tél. +41/22 792 23 19



Confessions

- le samedi, de 17h30 à 18h00.
- le dimanche, de 9h20 à 9h50.

Offices

Premier samedi du mois
18h00 : messe lue.
18h30 : office du Rosaire.



Calendrier des messes pour mai 2023

			Carouge Oratoire	Ecole	Les Rousses
Di	30	3ème Dimanche après Pâques, 2e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	1^{er}	St Joseph Artisan, Conf., 1e cl.	18h30	7h15	—
Ma	2	St Athanase, Ev., Conf. et Doct., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	3	De la férie, 4e cl. - Mm. des Sts Alexandre, Evence et Théodule Mmart., et S. Juvénal Ev. et Conf.	18h30	7h15	—
Je	4	Ste Monique, Vve, 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	5	St Pie V, Pape et Conf., 3e cl. - Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	6	De la férie, 4e cl. - Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h
Di	7	4ème Dimanche après Pâques, 2e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	8	LGF : Bse Vierge Marie, Médiatrice de toute grâces, 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	9	LGF : Translation des reliques de St Nicolas, 3e cl. Mm. de St Grégoire de Naziance, Ev., Conf. et Doct.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	10	St Antonin, Ev. et Conf., 3e cl. - Mm. des Sts Gordien et Epimaque, Mmart.	18h30	7h15	—
Je	11	Sts Philippe et Jacques le Mineur, Ap., 2e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	12	Sts Nerée, Achillée, Domitille et Pancrace, Mmart., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	13	St Robert Bellarmin, Ev., Conf. et Doct., 3e cl.	8h30	7h15	18h
Di	14	5ème Dimanche après Pâques, 2e cl. (Les Rousses : sol. De Ste Jeanne d'Arc)	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	15	St Jean-Baptiste de la Salle, Conf., 3e cl. Lundi des Rogations	18h30	<i>6h50</i>	—
Ma	16	St Ubald, conf. 3e cl. Mardi des Rogations	18h30	<i>6h50, 8h35</i>	—
Me	17	Vigile de l'Ascension, 2e cl. - Mercredi des Rogations	18h30	<i>6h50</i>	—
Je	18	Ascension de Notre-Seigneur, 1e cl. Fête d'obligation	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Ve	19	St Pierre Célestin, Pape et Conf., 3e cl. - Mm. de Ste Pudentielle, Vge.	18h30	7h15	—
Sa	20	St Bernardin de Sienne, Conf., 3e cl.	8h30	7h15	18h
Di	21	Dimanche après l'Ascension, 2e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	22	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Ma	23	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	24	LGF : Ste Madeleine Sophie Barat, Vge., 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	25	St Grégoire VII, Pape et Conf., 3e cl. Mm. de St Urbain Ier, Pape et Mart.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	26	St Philippe Néri, Conf., 3e cl. Mm. de St Eleuthère, Pape et Mart.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	27	Vigile de la Pentecôte, 1e cl.	8h30	7h15	18h
Di	28	Dimanche de la Pentecôte, 1e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	29	Lundi de la Pentecôte, 1e cl.	18h30	7h15	—
Ma	30	Mardi de la Pentecôte, 1e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	31	Mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte, 1e cl.	18h30	7h15	—
Je	1 ^{er}	Jeudi de la Pentecôte, 1e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	2	Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte, 1e cl. Premier vendredi du mois.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	3	Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte, 1e cl. Premier samedi du mois.	8h30	7h15	18h
Di	4	Fête de la Très Sainte Trinité, 1e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00

Messe pro populo : Tous les dimanches à 9h30, la messe est célébrée pour les fidèles de l'oratoire.
Horaires spéciaux en italique. LGF : Fête propre au diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.